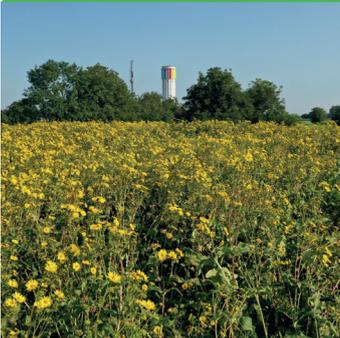
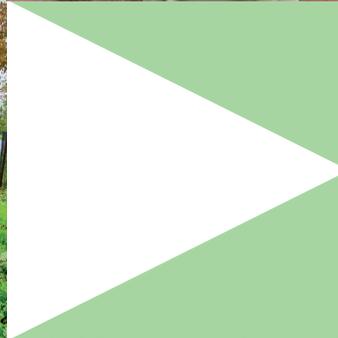
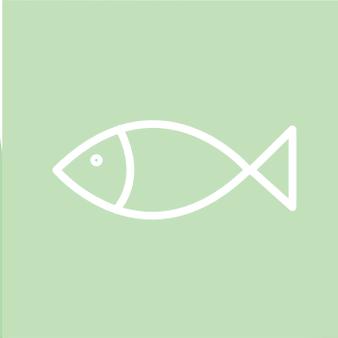
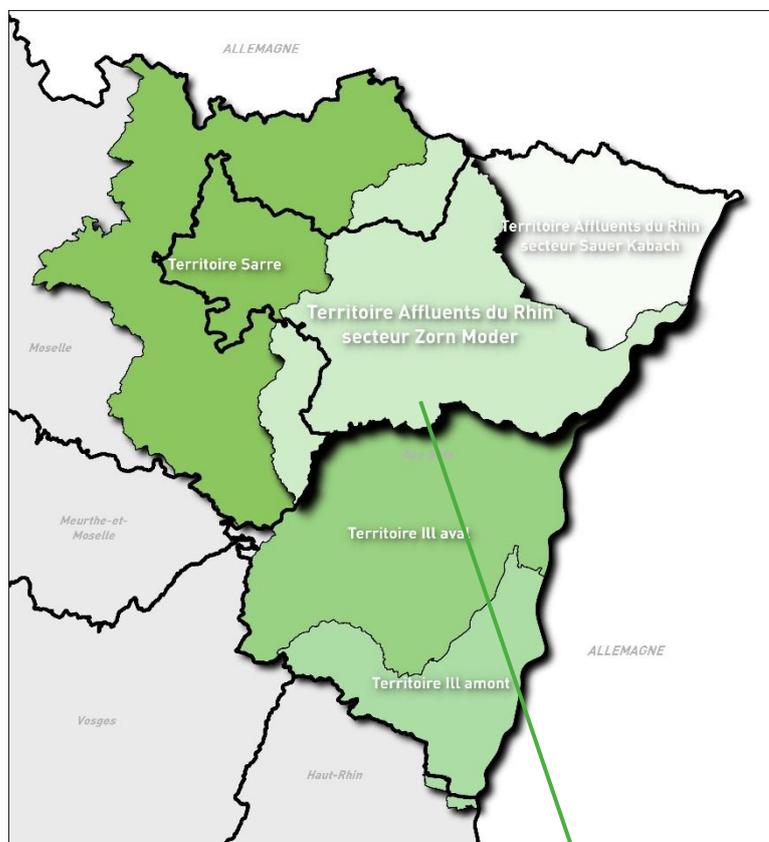


TERRITOIRE AFFLUENTS DU RHIN SECTEUR ZORN MODER

PÉRIMÈTRE DE LA BASSE-ZORN



VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : COMMISSION LOCALE DE LA BASSE-ZORN

Domaine : Grand Cycle de l'Eau

Membre du SDEA depuis le 01/01/2017

Nombre de communes : 7

EPCI membres au titre de la commission locale : CC de la Basse-Zorn

Bassins versants concernés : Zorn-Landgraben, Moder

Cours d'eau principaux concernés : Zorn, le Landgraben, l'Hellergraben

Nombre de délégués : 9

Nombre d'habitants :

> 17 887 habitants résidents

Surface du périmètre :

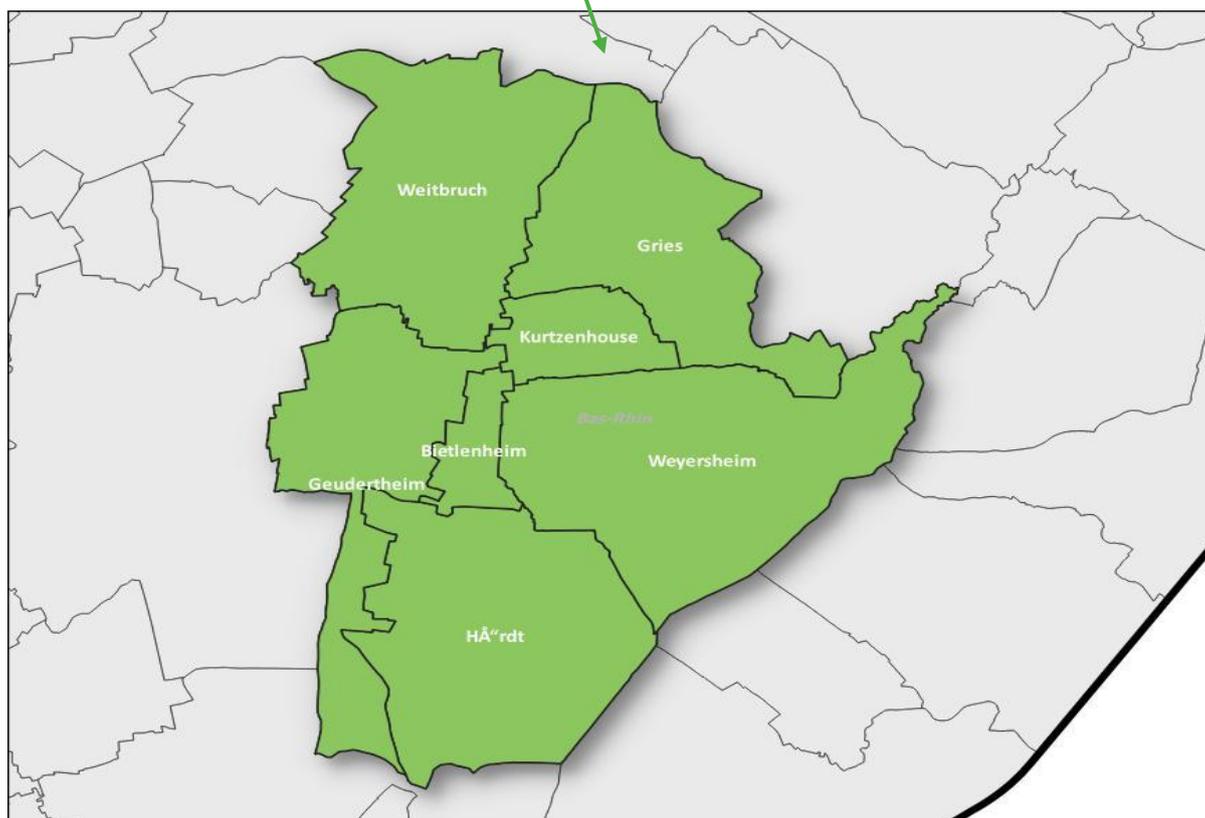
> 81 km²

Linéaire de cours d'eau :

> 130 km

Territoire : TERRITOIRE AFFLUENTS DU RHIN SECTEUR ZORN MODER

Centre et Antenne de rattachement : Haguenau





LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE
Pierre GROSS

La période 2021-2024 n'a pas été un long fleuve tranquille, et des dimensions nouvelles aux impacts significatifs ont nécessité des ajustements permanents de notre action et conduit à une mobilisation d'autant plus soutenue des élus et équipes du SDEA, sans oublier bien sûr la contribution déterminante de nos partenaires. 6 facteurs principaux nous ont impactés, à savoir :

- 1) **L'accélération du changement climatique et ses effets**, conduisant à faire face à une multiplication considérable des situations de gestion de crises, en matière d'inondation, d'incendie ou de ruptures de canalisations en période estivale.
- 2) **L'accélération de la perte de biodiversité**, qui nous oblige à repenser en profondeur, tant l'exercice de nos compétences que nos pratiques métiers, et notamment aller plus loin autour des solutions fondées sur la nature.
- 3) **Le renforcement et l'extension du champ des contraintes réglementaires**, tant sur la distribution de l'eau que sur la question de la conformité des systèmes d'assainissement unitaires, ou encore sur l'ambition de l'auto-suffisance énergétique.
- 4) **L'accélération de la transformation numérique et technologique** pour adapter notre outil de gestion intégrée, sans oublier le déploiement progressif de l'intelligence artificielle sur des outils prédictifs et de gestion de la donnée.
- 5) **Les profondes mutations sociétales en cours**, accompagnées dans le monde du travail de problèmes inédits de recrutement et de turn-over.
- 6) **L'effet ciseau budgétaire accru entre la hausse des coûts de l'énergie, des matières premières, la forte inflation d'une part, et la baisse tendancielle des volumes consommés et des subventions d'autre part.**

Nos réponses aux défis et enjeux territoriaux dans nos 4 domaines de compétences Eau, Assainissement, Grand Cycle de l'Eau, Gestion des Eaux Pluviales sont nombreuses et ont fait l'objet d'une restitution synthétique par le Président lors de l'Assemblée Générale du SDEA le 17 décembre dernier.

Le rapport annuel du périmètre est par ailleurs l'illustration locale de l'engagement des élus au sein de la commission locale, pour répondre à ces défis et pour assurer une gestion publique locale d'excellence durable du cycle de l'eau au service des territoires, de l'intérêt général et des générations futures.

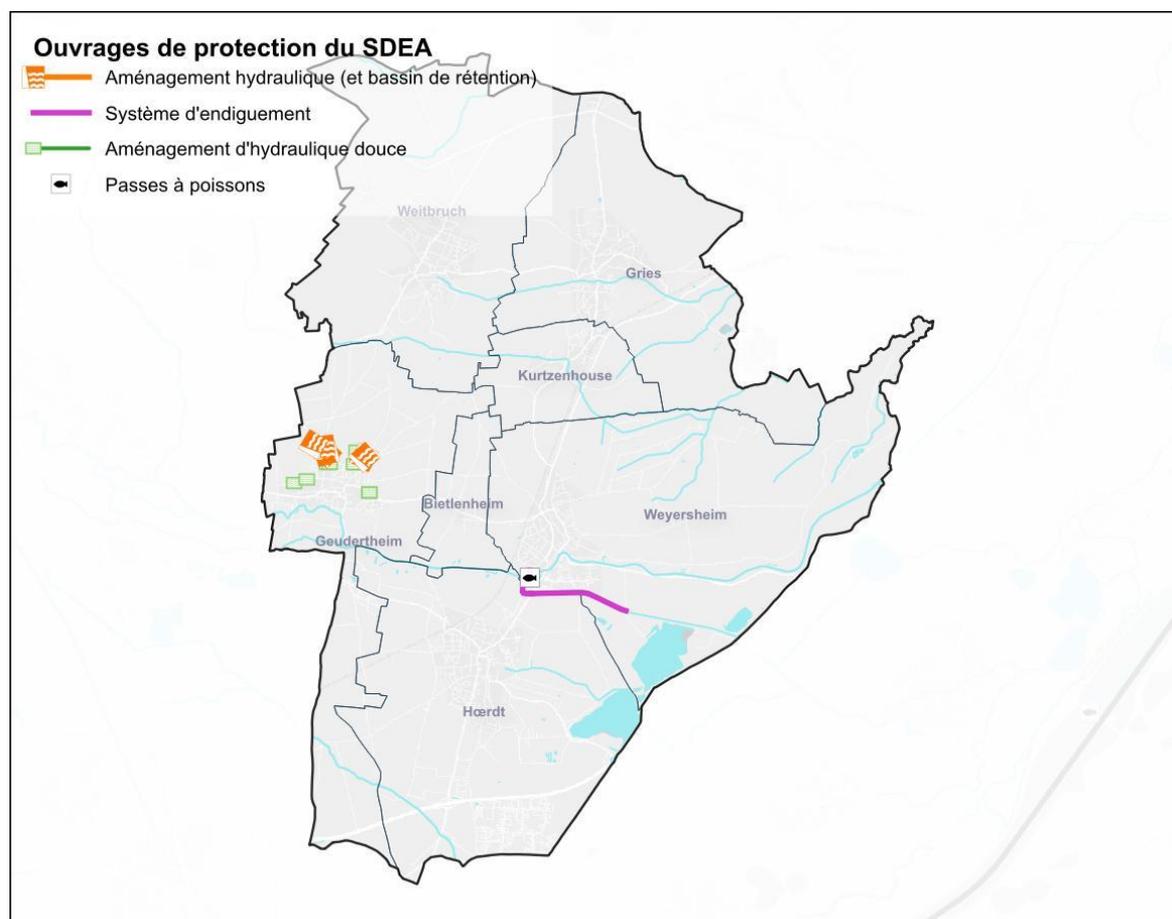


VOTRE PATRIMOINE

OUVRAGES EN GESTION :

- 1 ouvrage de franchissement piscicole
- 1 système d'endiguement
- 2,1 km de digues
- 0 aménagement hydraulique
- 5 ouvrages de rétention (PI+CEB)
- 9 aménagements hydrauliques douce
- 0,34 km d'aménagements d'hydraulique douce

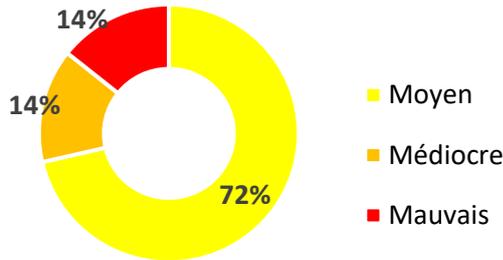
CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE :



LA QUALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

INDICATEURS D'ETAT

LA BASSE-ZORN

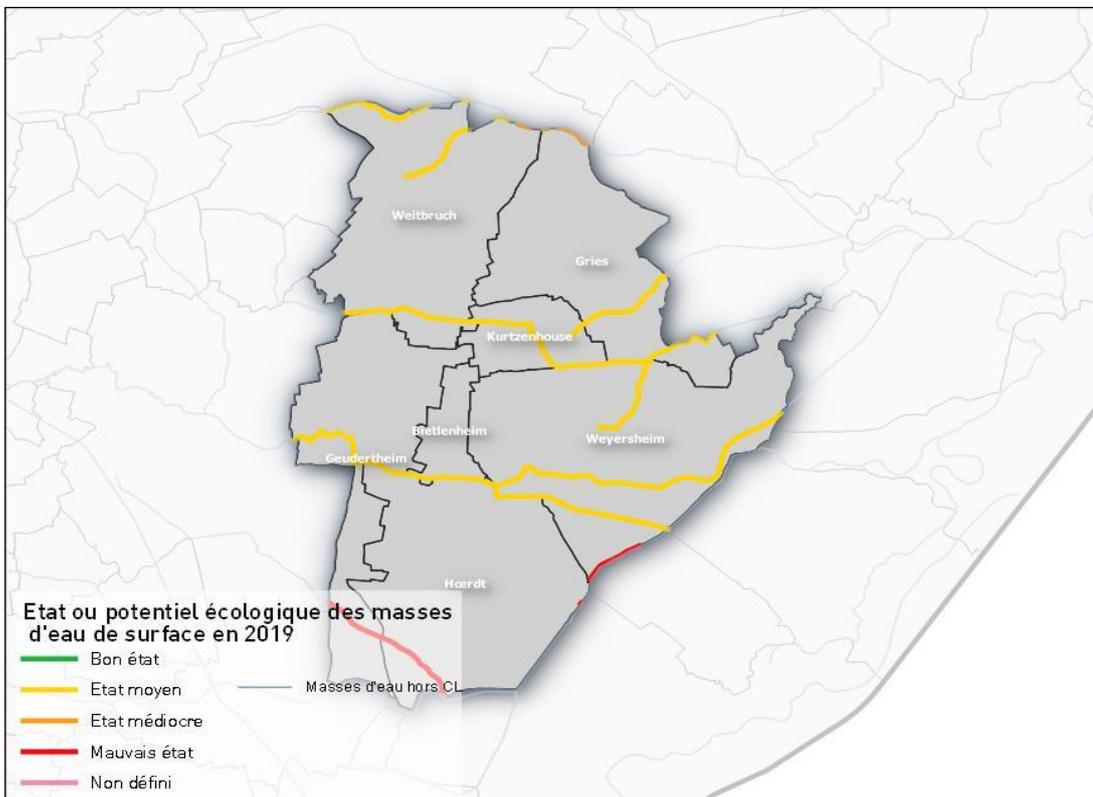


NOMBRE D'OUVRAGES RECENSES FAISANT OBSTACLE A L'ECOULEMENT

- Nombre d'ouvrages : **43** unités
- Ouvrages prioritaires (Liste 2) : **17** unités

Pour plus d'informations sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques vous pouvez consulter le Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse <https://rhin-meuse.eaufrance.fr/>

CARTE DE LA QUALITE ECOLOGIQUE DES COURS D'EAU :



Le bassin du Wachgraben (Partie Nord du territoire) présente un état de dégradation marqué de sa qualité de l'eau limitant les conditions d'accueil de la faune aquatique (manque d'oxygène, charge organique). De ce fait les indicateurs biologiques de la qualité du milieu sont dégradés.

Le bassin du Kesselgraben (Ried de la Zorn) présente une qualité de l'eau limitant les conditions d'accueil de la faune aquatique avec un bilan en oxygène perturbé. De ce fait les indicateurs biologiques de la qualité du milieu sont dégradés.

La Zorn aval présente une bonne qualité de l'eau mais les indicateurs biologiques déclassent l'état écologique global. Les conditions hydromorphologiques sont peu favorables dans un contexte de cours d'eau chenalisé.

Le bassin du Landgraben est en contexte agricole dominant. Les conditions d'habitats sont altérées et les milieux aquatiques sont par conséquent dégradés. Il en est de même pour la qualité physico-chimique, avec le bilan en oxygène et des matières azotées défavorables à la qualité écologique des milieux aquatiques. Le cours d'eau situé au Sud du territoire (Schaflachgraben) a un bassin d'alimentation majoritairement situé en contexte forestier.

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

CONTRIBUTION GCE

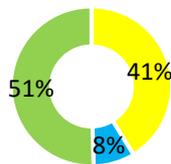
Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs des contributions de votre périmètre.

EPCI membres :

Données financières	2022	2023	2024
Contribution totale GCE du périmètre	200 000 €	220 000 €	220 000 €
Dépenses d'exploitation	159 370 €	138 486 €	120 141 €
Investissements éligibles à la taxe GEMAPI	569 621 €	167 139 €	307 786 €
Investissements non éligibles à la taxe GEMAPI	1 146 €	7 056 €	6 006 €

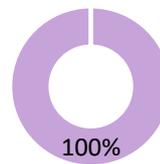
➤ Contribution moyenne GCE par habitant : **12,30 €** par habitant

Affectation pour 100 € de recette



- Autofinancement
- Remboursement de la dette

Contributions par membres



- CC de la Basse-Zorn

Contribution moyenne GCE par habitant



Montant des investissements



Indicateurs financiers	2022	2023	2024
Durée d'extinction de la dette	6,4 ans	3,2 ans	2,4 ans
Capital restant dû	320 195 €	302 522 €	284 849 €
Dotation (FCTVA), Subventions d'investissement	113 233 €	224 220 €	117 166 €

Le budget 2024 est maîtrisé avec une contribution de 220 000 €, montant permettant de couvrir les besoins en exploitation et les investissements de 2024 sans recours à l'emprunt, ainsi que la constitution d'un résultat de 98 949 € mobilisable pour les exercices suivants.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Gestion des cours d'eau :

- 20 sollicitations ponctuelles hors programmation
- 14 150 ml de cours d'eau expertisés/visités
- 0 ml de berges stabilisées en techniques végétales
- 0 ml de berges stabilisées en techniques non végétales
- 0 ml de cours d'eau renaturés
- 0 ml de cours d'eau restaurés en lit mineur
- 0 ml de cours restaurés en ripisylve

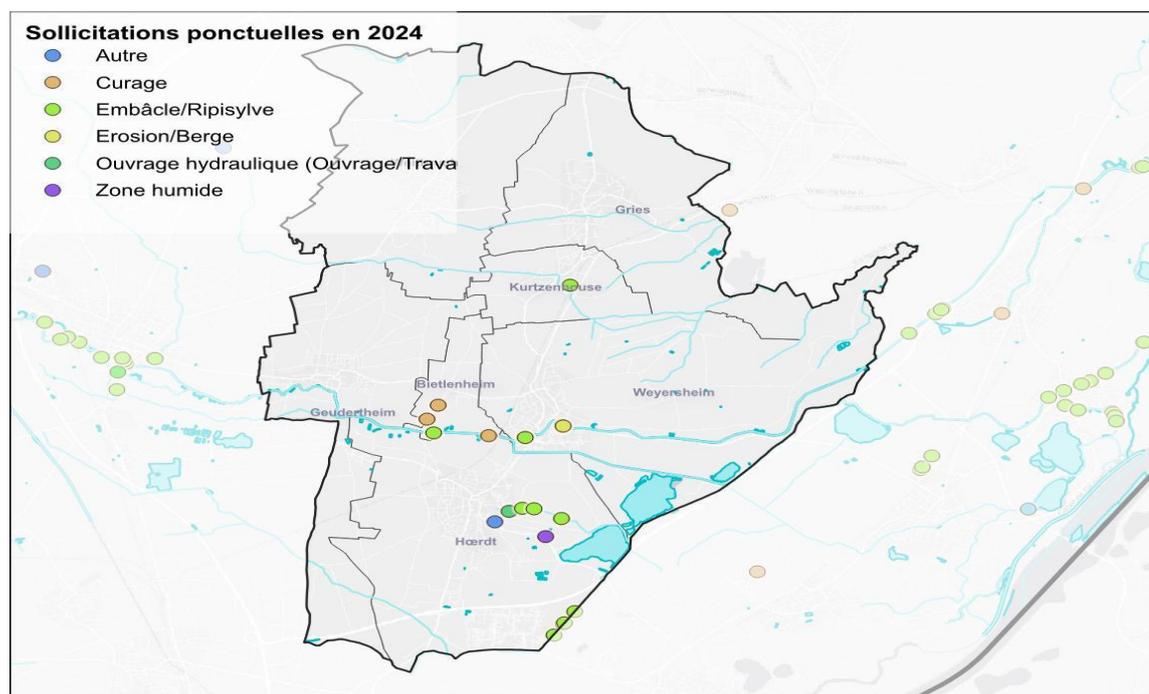
Continuité écologique :

- 1 ouvrage ayant fait l'objet d'une étude
- 0 ouvrages ayant fait l'objet de travaux

Gestion des zones humides :

- 0 ha de zones humides étudiées
- 0 ha de zones humides restaurées

Carte des sollicitations :



GESTION DES INONDATIONS et RUISSELLEMENTS**Gestion des coulées d'eau boueuses :**

- 0 ml d'aménagements d'hydraulique douce créés
- 0 ml de fascines mortes créées
- 0 ml de bandes enherbées semées
- 0 ml de fascines vivantes créées (haies et miscanthus)
- 70 ml d'aménagement d'hydraulique douce entretenus
- 0 ouvrages ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité
- 0 ouvrages ayant fait l'objet de travaux
- 0 ouvrages ayant fait l'objet d'une régularisation réglementaire
- 0 m³ de sédiments curés dans les ouvrages
- 5 exploitants agricoles bénéficiant d'une indemnité

Gestion des inondations par débordement de cours d'eau :

- 1 ouvrages ayant fait l'objet d'une étude de faisabilité
- 1 ouvrages ayant fait l'objet de travaux
- 1 ouvrages ayant fait l'objet d'une régularisation réglementaire
- 1 diagnostics de vulnérabilité réalisés

LES INVESTISSEMENTS SUR VOTRE PERIMETRE

CREATION D'UN OUVRAGE DE RETENTION A WEITBRUCH

Un ouvrage de lutte contre les inondations par ruissellements a été mis en œuvre à Weitbruch en 2024 :

- Marché de travaux notifié à l'entreprise SPIE BATIGNOLLES VALERIAN le 10/7/2024 ;
- Volume utile de rétention de 5200 m³ avec un débit de fuite de 380 l/s ;
- Coût travaux : 240 000 € HT – dont 25% de subventions par la Région Grand Est et 50 % de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

L'ouvrage a été mis en place pour tamponner les ruissellements issus d'orages intenses (période de retour décennale). Cet ouvrage a également été conçu comme une solution fondée sur la nature : la surface importante de l'ouvrage permet d'infiltrer au mieux les écoulements afin de limiter ainsi le rejet vers l'aval. De plus, des semis adaptés aux sols humides ont été déployés au niveau des dépressions en fond d'ouvrage. En variant les conditions d'hygrométrie, de topographie ou encore d'exposition au soleil, on favorise la diversité des milieux et donc la richesse floristique et faunistique. Quelques chiffres clés :

- 140 arbres et 1100 arbustes ont été plantés (31 variétés différentes) ;
- 3 mares ont été creusées ;
- 4 banques de graines différentes représentant plus d'une centaine d'espèces de graminées et fleurs sauvages ont été semées.



Photos des travaux de 2024

LUTTER CONTRE LE RUISSELEMENT ET LES COULEES D'EAU BOUEUSE

Renouvellement des conventions à Geudertheim

Le SDEA privilégie les **Solutions fondées sur la Nature** pour lutter contre les coulées d'eau boueuse. Les aménagements dits « d'hydraulique douce » ont pour objectif de **retenir la boue et de ralentir les flux hydrauliques. (Bandes enherbées, haies vives, fascines vivantes)**

Ces mesures de rétention naturelle des eaux sont **mises en place par le syndicat en partenariat avec les exploitants agricoles volontaires.**

Les conventions pour les aménagements d'hydraulique douce conclues pour la période 2019-2023 sont arrivées à échéance. Elles ont été renouvelées avec les exploitants volontaires. En tout cela représente 256 ml de bandes enherbées et 80 ml de fascines vivantes.



Figure 1 Bande enherbée - Geudertheim

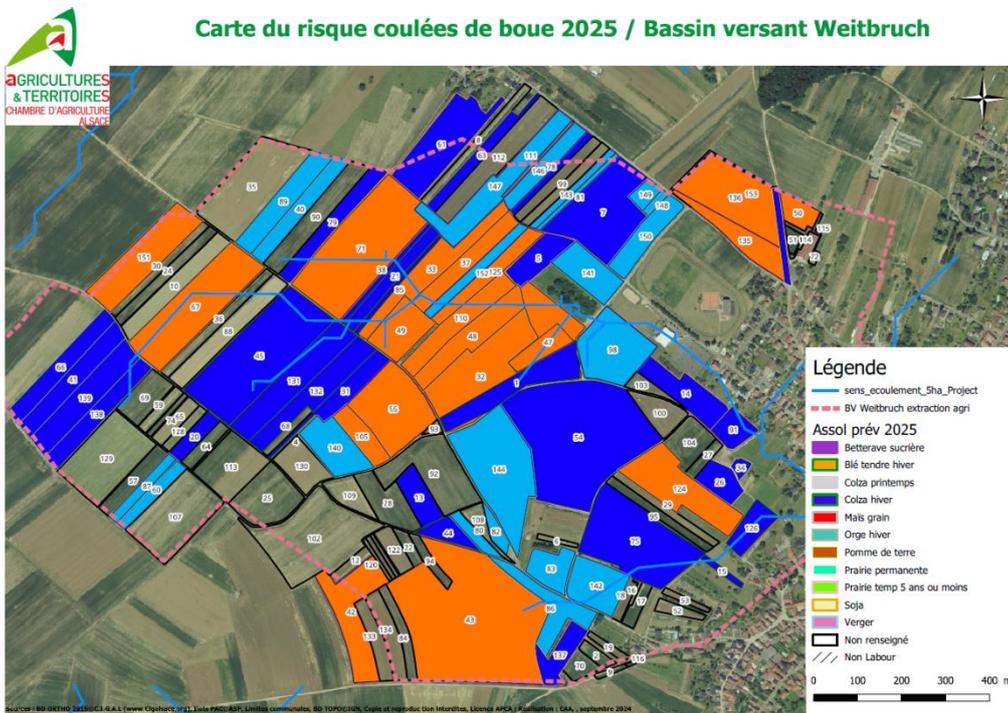
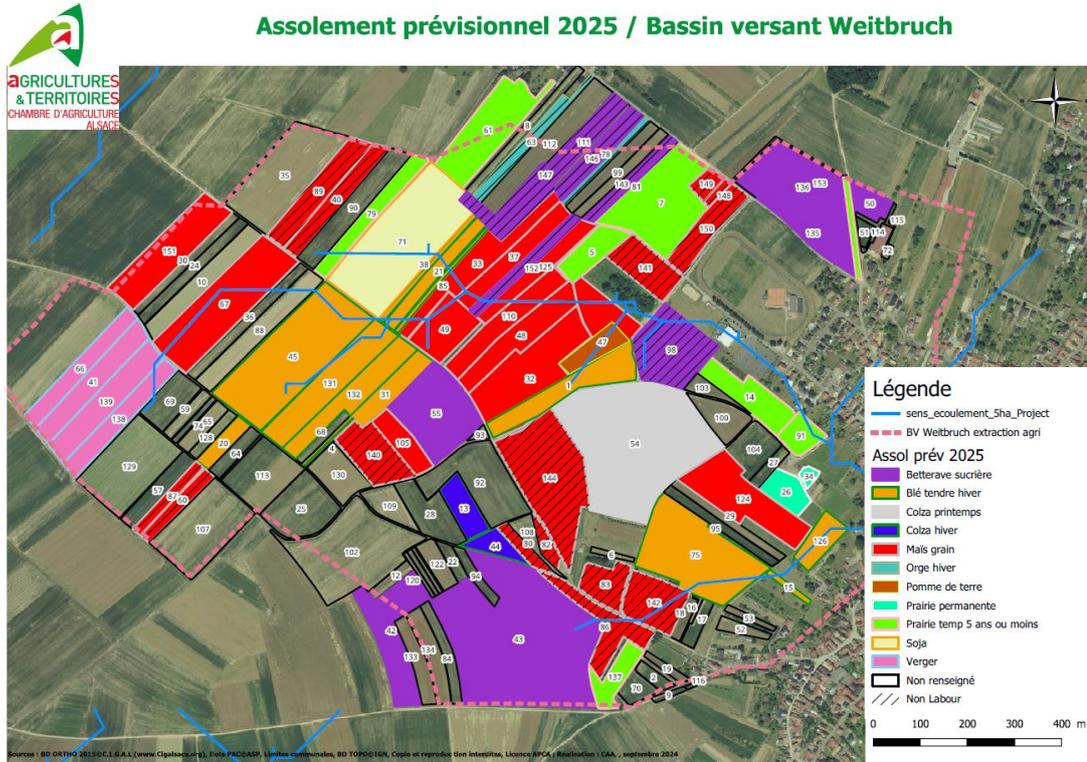


Figure 2 Fascine vivante - Geudertheim

Concertation avec les exploitants agricoles de Weitbruch

Le SDEA poursuit un travail de concertation avec les exploitants agricoles du bassin versant érosif de Weitbruch. Une réunion d'assolement concerté a été organisée par la Chambre d'Agriculture Alsace et le SDEA. Cette réunion a pour but de renseigner les cultures prévisionnelles, permettant d'identifier un potentiel risque (culture de printemps). Le principe est de retrouver un damier de cultures réparties également sur le bassin, représentant un risque moins élevé.

La Chambre d'Agriculture a identifié un taux de participation satisfaisant (72%) ; ce qui a permis de construire les cartes ci-dessous :



(Risque représenté en orange)

VOTRE ACTUALITÉ

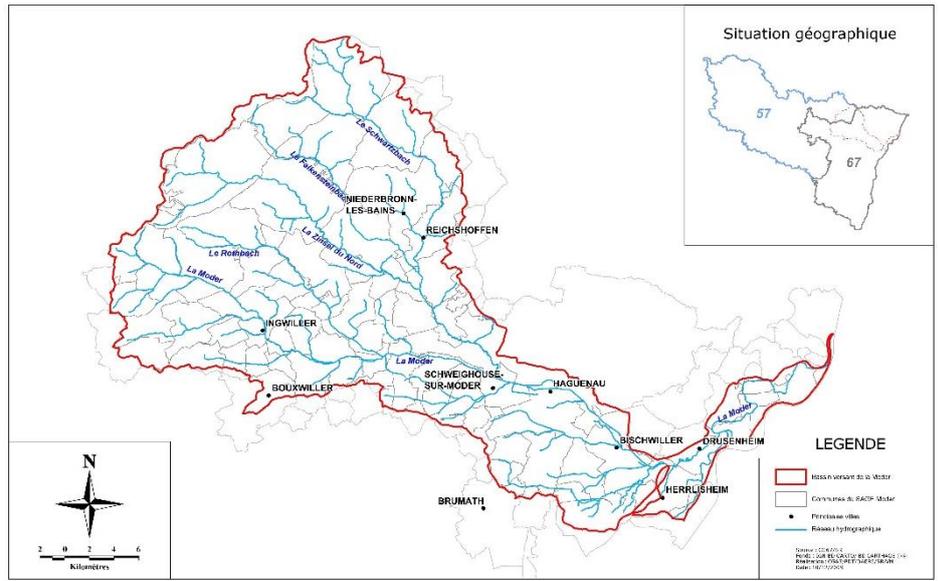
ANIMATION – SAGE Moder

Périmètre créé le 25/01/2006

Le périmètre du SAGE englobe des paysages contrastés, allant du relief des Vosges du Nord à la Bande Rhénane en passant par le relief collinaire du piémont et le massif de Haguenau.



Superficie : ~820 km²
 Nombre de communes : 97 (dont 5 en Moselle)
 Nombre d'habitants : ~ 173 586 (en 2006)
 Densité : 147 hab/ km²
 Réseau hydrographique : 360 km



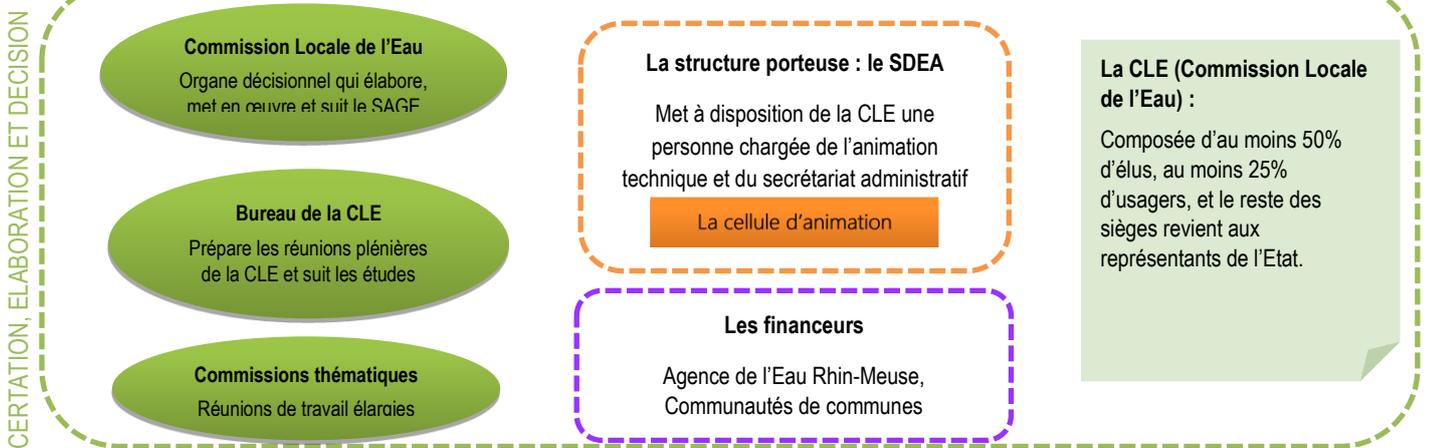
LES ETAPES CLEFS DU SAGE Moder

Les « premiers pas » du SAGE

L'idée a émergé en 2004 après le second contrat de rivière Moder.



LES ACTEURS DU SAGE



LES ENJEUX

- ENJEU # 1 : préserver et améliorer la qualité des eaux souterraines
- ENJEU # 2 : préserver et améliorer la qualité des eaux de surface
- ENJEU # 3 : préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides
- ENJEU # 4 : assurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- ENJEU # 5 : réduire la vulnérabilité des personnes et des biens au risque inondation
- ENJEU # 6 : sensibiliser les acteurs du bassin versant

TEMPS FORTS 2024

> Missions générales

Secrétariat et animation de la CLE

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie 3 fois en 2024 :

- le 18/09/24 : l'objectif de cette réunion de CLE était de présenter l'étude tendance sur le bassin versant de la Moder (étude des facteurs pouvant impacter l'évolution du bassin versant de la Moder dans les 15-20 ans sans action du SAGE).
- Le 31/10/24 a été l'occasion de travailler sur les différents scénarios pour le SAGE enjeu par enjeu.
- Le 19/12/24, la CLE a commencé à décider de sa stratégie en s'intéressant au premier enjeu

> Etude tendances et scénarios et stratégie du SAGE Moder

Après le travail d'état des lieux et de diagnostic, le SAGE a mené en 2024 l'étude « tendances et scénarios » et a commencé à décider de la stratégie. Cette étude tendances et scénarios et cette élaboration de la stratégie ont été menée en interne via un renfort suite à un appel d'offre infructueux.

Aujourd'hui la CLE est en train de terminer de décider de sa stratégie et de son niveau d'ambition sur le territoire pour les années à venir.

Missions	Indicateurs cibles	Indicateurs de réalisation		Livrables
1. Missions générales - Secrétariat de la Commission Locale de l'Eau, - Préparation, animation et suivi des réunions (CLE, bureau de la CLE, commissions, comités de pilotage de suivi d'études, ...)	CR de CLE/bureau CR Réunions Notes techniques	Réunions de CLE		3 CR de réunion de la CLE
2. Elaboration du SAGE - Réalisation des études nécessaires à l'élaboration du SAGE : Diagnostic et tendances et scénarios	Etude tendance et scénario lancée Stratégie	Validation de l'étude Rédaction de la stratégie		Document étude tendance et scénarios Stratégie – rédaction en cours

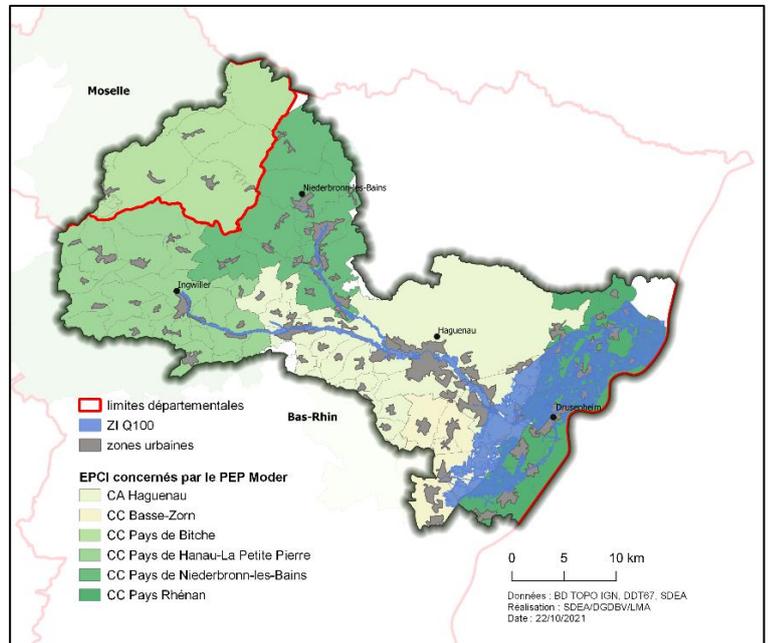
PAPI MODER

Le Programme d'études préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Moder

Présentation générale

2 départements, 6 EPCI, 102 communes
Superficie BV Moder : 825 km²
Nb de bâtiments en ZI : environ 5000 en Q100
Déclaration intention PEP : avril 2021
Validation PEP : septembre 2022

Stratégie : améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire aux inondations par débordement de cours d'eau afin d'identifier un programme d'aménagement permettant de réduire la vulnérabilité du territoire. En parallèle, des actions de sensibilisation de réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable sont menées sur le bassin versant.



Animation et pilotage du PAPI

> Animation du PAPI de la Moder

L'animation de la démarche PEP est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'une animatrice PAPI, d'une ingénieure hydraulicienne qui intervient en appui de l'animateur du PEP sur les dossiers d'envergure, d'un manager en charge de l'encadrement de l'équipe des animateurs PAPI du SDEA.

Depuis le mois de mars 2024, une chargée de sensibilisation mutualisée entre les différents PAPI est venue renforcer l'équipe avec comme mission de mettre en œuvre la stratégie de communication des PAPI définie par Bastille.

> Comités de suivi

La tenue des réunions suivantes a permis d'informer élus et partenaires de l'avancement du PEP :

- Réunions avec les élus : 5 commissions locales
- COTECH PEP (11/07/2024 et 20/11/2024) et COPIL PEP (25/11/2024) : avancement du PEP – demande de modification du programme pour modifier des actions existantes et intégrer de nouvelles actions – demande année dérogatoire.
- Réunions de suivi de l'étude globale :
 - COTECH (20/03/2024) – état des lieux
 - COTECH (11/04/2024) – données hydrologiques
 - COTECH (14/05/2024) hydrologie – fonctionnalités des cours d'eau et milieux humides
 - COTECH scénarios de concomitance
 - COTECH (08/10/2024) fonctionnalités des cours d'eau et milieux humides

Principales actions 2024

➤ *étude globale de la Moder (AXE 1)*

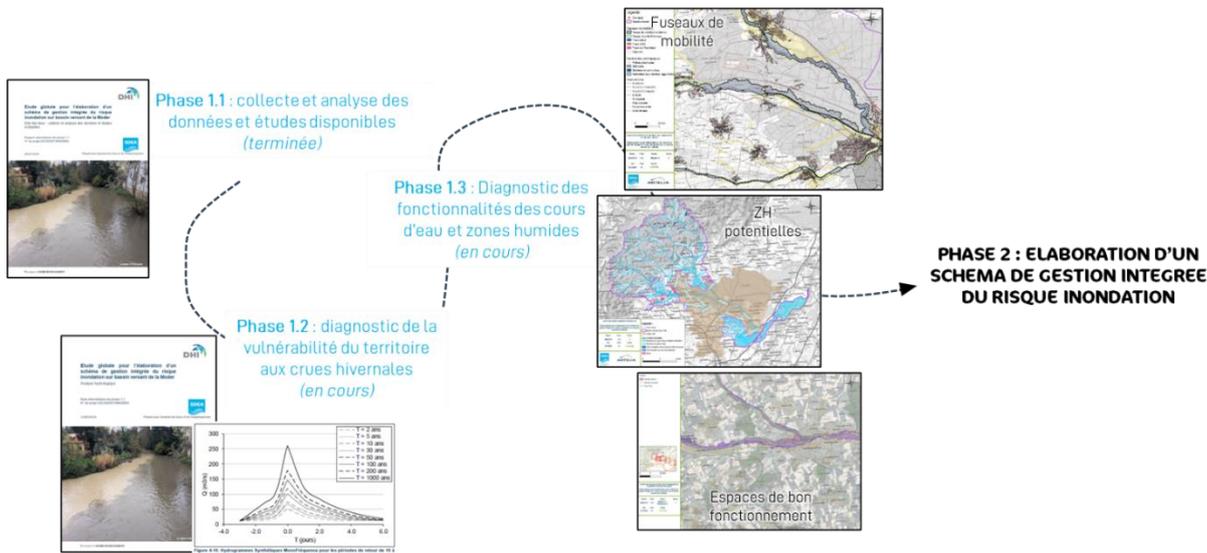
L'étude globale attribué au groupement DHI – ARTELIA – SEPIA se poursuit en 2024 avec la fin de la phase 1.1 d'état des lieux et le lancement des phases 1.2 et 1.3.

La 1ere phase d'**état des lieux et de diagnostic du territoire** (phase 1.1) est terminée. Cette 1ere phase a permis de faire le bilan des données et études disponibles sur le périmètre du PEP et d'identifier les besoins en topographie complémentaire. Par ailleurs, les partenaires de l'étude ont été rencontrés afin d'échanger sur les problématiques rencontrées ainsi que sur leurs attentes vis-à-vis de l'étude globale et du PEP.

Le **diagnostic de la vulnérabilité du territoire aux crues hivernales** (phase 1.2) a été lancé à la suite de la phase d'état des lieux. Cette phase consiste à produire des cartes d'aléa pour différentes occurrences de crues qui seront croisées avec les enjeux du territoire pour identifier les secteurs vulnérables. Le bureau d'étude DHI a présenté les 1ères modélisations brutes et crues de calage en décembre 2024. Une phase de concertation sera organisée avec les communes concernées début 2025.

Enfin une phase de **diagnostic des fonctionnalités des cours d'eau et zones humides** devant permettre d'identifier les points forts et faibles du bassin versant ainsi que les actions ayant un impact favorable sur les inondations et sur les fonctionnalités des milieux naturels a été lancée en parallèle de la phase 1.2. Pour cela, un inventaire des zones humides potentielles, un diagnostic de la morphologie des cours d'eau et une identification des espaces de bon fonctionnement ont été réalisés. Le travail de diagnostic et de propositions d'actions reste à mener.

Perspectives 2025 : validation du diagnostic de la vulnérabilité aux crues hivernales et lancement de la phase 2 de définition de la stratégie et d'élaboration de programmes d'aménagements



➤ *intégration du risque inondation par ruissellement – coulées d'eau boueuse dans le PLUi de la CAH (AXE 4)*

L'animatrice du PEP a été sollicitée lors de l'élaboration du PLUi de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour travailler sur l'intégration du ruissellement dans le PLUi en cours d'élaboration. Le travail de rencontre avec les communes de la CAH concernées par le PLUi et situées sur le périmètre du PEP Moder s'est poursuivi en 2024 (8 réunions). Chaque réunion a fait l'objet d'un compte-rendu et d'une cartographie. Un appui a également été apporté au service SIG de la CAH pour l'intégration des données issues des études et des rencontres terrain.

➤ *Formation des élus à l'alerte à la population en cas d'inondation (AXE 3)*

Le jeudi 3 octobre, le SDEA a proposé aux élus de ses communes PAPI de participer à un webinaire de sensibilisation sur « l'alerte et l'information à la population en cas d'inondation ». A travers ce webinaire, l'équipe PAPI a présenté son futur guide des élus sur l'alerte et l'information de la population en cas d'inondation.

➤ *Développement de la culture du risque (AXE 1) – mutualisation avec les autres démarches PAPI*

Concernant **les autres axes du PEP Moder** relatifs au développement d'une culture du risque, à la réduction de la vulnérabilité des habitats et plus largement du territoire, la mutualisation avec les autres PAPI permet de travailler de front sur plusieurs thématiques :

Déploiement de la stratégie de communication

Une chargée de sensibilisation a rejoint l'équipe des animateurs PAPI en 2024 avec pour objectif principal la mise en œuvre du plan d'actions défini par l'agence de communication Bastille. Son rôle est également d'appuyer l'équipe PAPI dans la réalisation de documents de communication, dans l'organisation d'événements de sensibilisation et dans le déploiement de notre communication via les réseaux sociaux ou les médias (journaux, TV, radio...).

Organisation/Participation à des événements de sensibilisation

Le 11 octobre 2024, un village de la résilience a été organisé dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience aux Risques. Cet événement, coordonné par la préfecture du Bas-Rhin, a réuni à Strasbourg plusieurs partenaires ayant un rôle dans la prévention du risque inondation (structures gemapiennes, porteurs de PAPI, SDIS, Etat (DDT, DREAL)) afin de sensibiliser le grand public et les scolaires au risque inondation. De nombreuses activités autour de la sensibilisation au risque inondation ont été proposées lors de cette journée.

Développement de supports de sensibilisation

Un certain nombre de supports de sensibilisation ont été produits ou adaptés par l'équipe PAPI en 2024 afin de servir de levier de sensibilisation dans le cadre des événements auxquels les PAPI participent :

- Jeu de « L'oie sur l'eau » : jeu de l'oie sur le risque inondation adapté d'un jeu développé par la commune d'Ajaccio. Il existe une version plateau classique une version XXL imprimée sur une bâche et une version XXL peinte au sol.



- Jeu inond'action : jeu de rôle à destination des élus ou des services techniques des communes permet de s'entraîner à gérer une crise inondation / tester son PCS.

Ces jeux viennent étoffer la liste des supports existants (kit de survie, vidéo motion design, plaquette, escape game...) qui serviront dans le cadre d'autres actions de sensibilisation.

PAPI Haute-Zorn et Zorn aval et Landgraben

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Haute Zorn en 2024

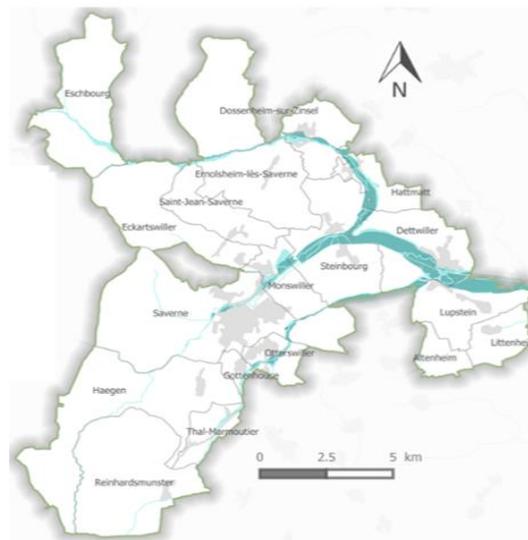
Présentation générale

1 département, 2 EPCI, 18 communes

Superficie BV Zorn : 757.6 km² dont 180 km² dans PAPI HZ

Nb d'habitants concernés en ZI : environ 1500 habitants en Q100

Stratégie : protection des zones à enjeux existants pour une crue trentennale et développement de la résilience du territoire en associant des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, de surveillance et de prévision de l'aléa, de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité.



Animation et pilotage du PAPI

Animation du PAPI Haute Zorn :

L'animation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée d'une animatrice PAPI, d'une ingénieure hydraulicienne qui intervient en appui de l'animateur sur les dossiers d'envergure, d'un manager en charge de l'encadrement de l'équipe des animateurs PAPI du SDEA.

Depuis le mois de mars 2024, une chargée de sensibilisation mutualisée entre les différents PAPI est venue renforcer l'équipe avec comme mission de mettre en œuvre la stratégie de communication des PAPI définie par l'Agence de communication Bastille.

Comités de suivi :

La tenue des comités suivant a permis d'informer les partenaires et les élus de l'avancement du PAPI :

- Réunions avec des élus : 2 commissions locales, 2 réunions mensuelles et 2 réunions ponctuelles

Principales actions 2024

Programme d'aménagements :

L'année 2024 voit se poursuivre les phases d'instruction réglementaire des 4 dossiers d'autorisations environnementales relatifs au programme de travaux de lutte contre les inondations de la Zorn, de la Zinsel du Sud et du Wooggraben. Ces phases d'instruction impliquent des reprises successives des dossiers pour répondre aux demandes de compléments des services instructeurs.

Concernant les aménagements de lutte contre les inondations du Wooggraben à Dossenheim-sur-Zinsel, l'enquête publique conjointe sur les volets autorisation environnementale – Déclaration d'utilité publique – Servitude d'utilité publique de rétention temporaire des eaux de crues – enquête parcellaire a démarré le 11 décembre 2024 et prendra fin le 15 janvier 2025. L'arrêté préfectoral d'autorisation devrait être obtenu au printemps 2025 pour un démarrage des travaux à l'été.

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Zorn aval et Landgraben en 2024

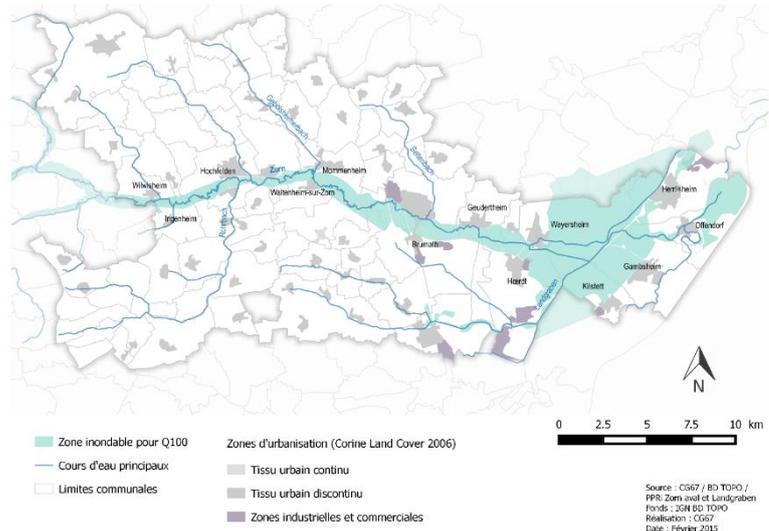
Présentation générale

1 département, 10 CDC, 72 communes

Superficie BV Zorn : 757 km² dont 598 km² dans le PAPI Zorn aval et Landgraben

Nb d'habitants concernés en ZI : environ 1530 habitants en Q100

Stratégie : Agir en faveur de la résilience du territoire en associant des actions d'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, de gestion de l'aléa et de réduction de la vulnérabilité. Agir dès la tête des bassins versants en multipliant les mesures complémentaires pour lutter contre l'érosion des sols et les coulées d'eau boueuses.



Animation et pilotage du PAPI

L'animation du PAPI Zorn aval et Landgraben est réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée principalement d'un animateur PAPI à temps plein, chargé du pilotage de la mise en œuvre du programme d'actions.

Un ingénieur hydraulicien intervient également en appui de l'animateur du PAPI sur les dossiers d'envergure qui nécessitent une expertise complémentaire, notamment en hydraulique fluviale (suivi des études hydrauliques globales, mise en œuvre de travaux de protection collective, ...).

Cette équipe est complétée par un manager chargé d'encadrer le service des PAPI du SDEA.

Enfin depuis le mois de mars 2024, une chargée de sensibilisation mutualisée entre les différents PAPI est venue renforcer l'équipe avec pour mission de mettre en œuvre la stratégie de sensibilisation mutualisée des PAPI du SDEA.

➤ Comités de suivi/réunions :

La tenue des comités suivants a permis d'informer les de l'avancement du PAPI :

- 1 COTECH : 13/02/2024
- 2 COPIIL : 24/04/2024 et 01/07/2024
- 1 assemblée générale : 10/07/2024



partenaires et les élus

➤ L'avenant n°2 à la convention cadre du PAPI Zorn aval et Landgraben :

L'avenant n°2 est rendu nécessaire depuis le dépôt initial du PAPI Zorn aval et Landgraben, en vue de lever les réserves de la CMI exprimées en 2015 concernant la labellisation de certains travaux projetés dans l'axe 6. Une étude de cohérence globale a alors été réalisée (action 6.0.1 et 6.0.2), dont les objectifs étaient les suivants :

- Disposer d'une bonne connaissance du fonctionnement hydraulique global de la Zorn Aval, du Landgraben et de leurs principaux affluents ;
- Caractériser les enjeux écologiques et morphologiques présents sur les principaux affluents de la partie aval de la Zorn et sur le Landgraben ;

- Mettre en œuvre une modélisation hydraulique globale à l'échelle du territoire du PAPI, permettant de disposer d'une connaissance homogène de l'aléa à l'échelle du territoire, mais aussi d'analyser les impacts hydrauliques locaux et globaux des aménagements proposés dans le cadre du PAPI ;
- Vérifier la pertinence économique, sociale et environnementale des aménagements proposés ;
- Produire des cartes d'aléas sur les principaux affluents de la Zorn Aval et du Landgraben pour envisager la prescription du PPRI affluents de la Zorn.

Cette étude, achevée en 2021, a permis de définir les opérations travaux qu'il serait opportun d'intégrer au PAPI. Désormais l'avenant^{°2} à la convention cadre du PAPI est en cours d'élaboration. Il permettra d'inclure au PAPI les actions qui n'avaient pas été labellisées en 2015, mais aussi de proroger le délai du programme d'actions et de valider la hausse des montants due à l'ajout d'actions et à la prolongation de la durée du PAPI. Ces modifications apportées au programme initialement labellisé sont considérées comme substantielles puisqu'elles remettent en cause l'économie générale du programme. Cet avenant nécessitera ainsi un réexamen du dossier par l'instance de labellisation des PAPI. Il devrait être déposé au cours de l'année 2025 et étendre la durée du programme d'actions jusqu'en 2032.

Les principales réalisations de 2024

> Bassins de rétention sur la commune de Schwindratzheim :



La commune de Schwindratzheim a été durement touchée par des événements de ruissèlements et de coulées d'eaux boueuses ces dernières décennies. En complément de mesures en zone agricole telles que l'assolement concerté et l'hydraulique douce, 7 bassins de rétention ont été prévus pour protéger la commune d'un évènement centennal.

L'année 2024 a vu la finalisation d'un ouvrage supplémentaire, portant le nombre d'ouvrages réalisés à 5 ouvrages, 2 en maîtrise d'ouvrage par des lotisseurs privés et 3 en maîtrise d'ouvrage SDEA.

Les 2 derniers ouvrages de ce programme de protection collective ambitieux devraient être achevés dans les trois prochaines années.

> Ouvrages de protection collective sur la commune de Melsheim :



La commune de Melsheim connaît une importante vulnérabilité par les débordements de son cours d'eau éponyme, canalisé dans la traversée urbaine. Un programme d'aménagement, visant la protection de la commune pour une crue cinquantennale, a alors été mis au point. Il comprend l'élargissement du dalot dans la traversée urbaine, le reméandrage du cours d'eau à l'amont du dalot et l'aménagement d'un ouvrage de ralentissement dynamique en amont de la commune.



Ce programme de travaux, ayant débuté par la reprise du dalot puis le reméandrage du Melsheim, a finalement abouti à la fin de l'année 2024 par la finalisation de l'ouvrage de ralentissement dynamique.

➤ Avancement de l'étude hydraulique sur la partie aval du bassin de la Zorn :

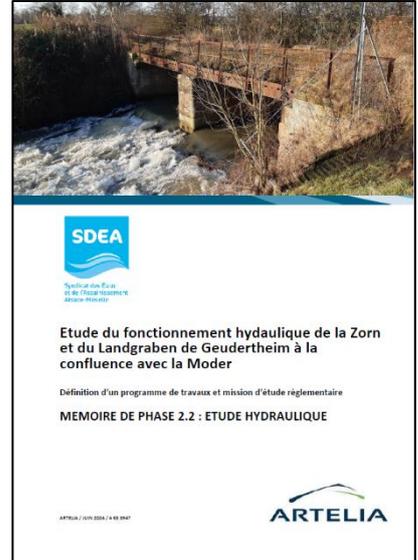
En 2022 a été lancée une étude d'amélioration de connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Zorn et du Landgraben entre Geudertheim et la confluence avec la Moder.

Cette étude confiée au bureau d'études Artelia a pour objectif de dresser un diagnostic plus précis de ce territoire hydrauliquement interconnecté, suivi d'une proposition de programme d'aménagements.

Cette étude a également pour objet la réalisation d'études réglementaire de danger sur les systèmes d'endiguements existants visant leur régularisation administrative.

En 2022, après une première phase de recueil de données et de diagnostic, le bureau d'étude a finalisé en 2024 la phase de diagnostic hydraulique, dont les conclusions ont été présentées aux élus du territoire lors d'un COPIL en juillet 2024.

L'année 2025 devrait permettre d'aboutir à des propositions d'aménagement en vue d'améliorer la protection des enjeux vulnérables présents sur la zone d'étude.



Les actions mutualisées de développement de la culture du risque :

Concernant les autres axes des PAPI Haute Zorn et Zorn aval et Landgraben relatifs au développement d'une culture du risque et à la réduction de la vulnérabilité du territoire, la mutualisation avec les autres PAPI permet de travailler sur plusieurs thématiques de front.

Déploiement de la stratégie de communication : Une chargée de sensibilisation a rejoint l'équipe des animateurs PAPI en 2024 avec pour objectif principal la mise en œuvre du plan d'actions défini par l'agence de communication Bastille. Son rôle est également d'appuyer l'équipe PAPI dans la réalisation de documents de communication, dans l'organisation d'événements de sensibilisation et dans le déploiement de notre communication via les réseaux sociaux ou les médias (journaux, TV, radio...).

Organisation/Participation à des événements de sensibilisation : Le 11 octobre 2024, un village de la résilience a été organisé dans le cadre de la Journée Nationale de la Résilience aux Risques. Cet événement, coordonné par la préfecture du Bas-Rhin, a réuni à Strasbourg plusieurs partenaires ayant un rôle dans la prévention du risque inondation (structures gemapiennes, porteurs de PAPI, SDIS, Etat (DDT, DREAL)) afin de sensibiliser le grand public et les scolaires au risque inondation. De nombreuses activités autour de la sensibilisation au risque inondation ont été proposées lors de cette journée.

Développement de supports de sensibilisation : Un certain nombre de supports de sensibilisation ont été produits ou adaptés par l'équipe PAPI en 2024 afin de servir de levier de sensibilisation dans le cadre des événements auxquels les PAPI participent :

- Jeu de « L'oie sur l'eau » : jeu de l'oie sur le risque inondation adapté d'un jeu développé par la commune d'Ajaccio. Il existe une version plateau classique une version XXL imprimée sur une bâche et une version XXL peinte au sol.



- Jeu inond'action : jeu de rôle à destination des élus ou des services techniques des communes permet de s'entraîner à gérer une crise inondation / tester son PCS.

Ces jeux viennent étoffer la liste des supports existants (kit de survie, vidéo motion design, plaquette, escape game...) qui serviront dans le cadre d'autres actions de sensibilisation.

Accompagnement des élus à l'alerte à la population en cas d'inondation

Le jeudi 3 octobre, le SDEA a proposé aux élus de ses communes PAPI de participer à un webinaire de sensibilisation sur « l'alerte et l'information à la population en cas d'inondation ».

A travers ce webinaire, l'équipe PAPI a présenté son futur guide des élus sur l'alerte et l'information de la population en cas d'inondation. Les informations et recommandations qu'il comprend ont pour objectif de :

- Accompagner les élus dans la mise en place en 3 étapes d'un système d'alerte et d'information opérationnel.
- Connaître les prérogatives du maire en matière d'alerte et d'information à la population
- Connaître les différents outils de prévision et de surveillance du risque inondation
- Connaître les différents moyens d'alerte et d'information mobilisables par les maires
- Distinguer la différence entre l'alerte et l'information
- Identifier les points de vigilance, les avantages et les inconvénients des différents moyens
- Maintenir opérationnel un système d'alerte
- Sensibiliser la population à l'alerte

La réduction de la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement

Une campagne test de l'opération PIEDS AU SEC dédiée aux entreprises de moins de 20 salariés est lancée sur la Haute Zorn fin 2023. En 2024, 3 diagnostics sont réalisés. Le SDEA travaille avec la Chambre du Commerces et de l'Industrie et la Chambre des métiers et de l'artisanat pour améliorer la promotion de cette opération auprès des activités économiques. Le SDEA est également intégré dans un groupe de travail du programme INTEREG Clima'bility Care dans ce même objectif, le constat étant le faible taux de retour des entreprises pour ces diagnostics pourtant proposés gratuitement.

FAITS MARQUANTS 2024



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

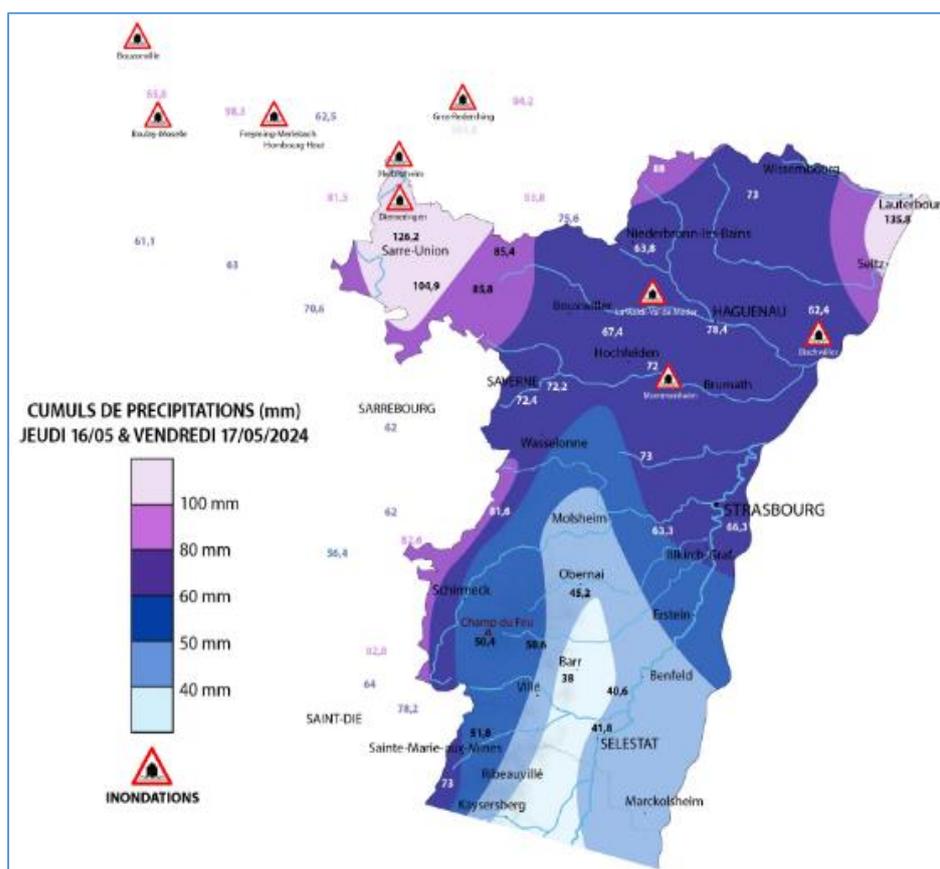
Inondations de mai 2024

Le week-end du 17 et 18 mai 2024 a été marqué par un événement climatique majeur ayant touché le nord de l'Alsace, la Moselle ainsi que nos voisins allemands. Cet événement climatique est à qualifier d'exceptionnel, tant par l'intensité des précipitations que par l'étendue de ses répercussions sur la mobilisation des équipes du SDEA jour et nuit pour limiter l'impact de la crise.

En effet, un événement hydrologique exceptionnel s'est produit le 17 mai 2024 en raison des quantités de précipitations d'ordre centennal sur le nord de l'Alsace, en particulier en Alsace Bossue.

Un phénomène météorologique exceptionnel

Une « goutte froide » s'était décrochée sur l'Europe occidentale quelques jours avant, provoquant une météo déjà bien instable en Alsace. Ce phénomène de goutte froide est le résultat de plusieurs facteurs climatiques inhabituels qui se sont combinés, provoquant des pluies très importantes et stationnaires, à savoir des lames d'eau de plus de 100 mm en 24h. On peut traduire cette valeur en un cumul de 3 mois de pluie, tombé en une trentaine d'heures. Dans la soirée du 16 mai des averses orageuses se déclenchent entre la Forêt-Noire et l'Alsace, et même si ces averses perdent leur caractère orageux dans la nuit, elles forment des paquets de pluies continues, parfois soutenues avec des intensités pouvant aller de 5 à 20 mm/h et perdurant jusqu'au lendemain soir.



Les cumuls de précipitations et les communes touchées par des inondations entre jeudi 16/05 et vendredi 17/05/2024 (UBIMET)

A Scheinbenhard, un record absolu a été atteint sur 24h glissantes avec 125,4 mm. A Eckartswiller et à Wimmenau, un cumul de plus de 85 mm a été atteint sur la totalité de l'épisode pluvieux des 16 et 17 mai.

Cet épisode pluvieux intervenant à la suite d'un hiver et d'un printemps humides, sur des sols complètement saturés, les réactions hydrologiques ont été importantes.

L'événement météorologique a principalement concerné le Nord et l'Ouest de nos Territoires de compétences, touchant les bassins versants de la Sarre, Zorn-Moder et Sauer-Lauter-Kabach. La crue la plus remarquable fut celle de l'Eichel, un affluent de la Sarre dont la période de retour est estimée à une crue centennale. La seconde rivière alsacienne la plus concernée a été la Moder dont la cote maximale a flirté avec les maximums connus à la station de Schweighouse.

Les bassins versants de la Zorn et de la Moder particulièrement concernés

L'événement a été particulièrement remarquable sur les bassins versants de la Zorn et de la Moder. La Zinsel du Sud et la Zorn ont frôlé les niveaux observés lors de la crue de décembre 2001.

Sur le bassin versant de la Zorn, des débordements ont été observés avec l'atteinte d'enjeux notamment à Dossenheim-sur-Zinsel, Hattmatt, Brumath ou Mommenheim. Les milieux naturels ont également été impactés avec des pollutions générées par des produits polluants ou objets flottants emportés par les eaux. Les dommages ont été d'une moindre ampleur que ceux observés sur le bassin versant de l'Eichel.

Sur le bassin de la Moder, des débordements impactant des habitations ont été observés dans le secteur de Zinswiller, Val de Moder ou encore de Bischwiller. La partie aval du bassin versant a été moins impactée du fait d'un niveau du Rhin assez bas permettant d'absorber les débits provenant de la Moder.

Dans un contexte de changement climatique et face à l'intensification de ce type d'événements, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) revêtent une importance majeure. Depuis 2016, le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) a la charge de cette mission sur la quasi-totalité des bassins versants de la Zorn et de la Moder au travers des PAPI Haute Zorn, Zorn aval et Landgraben et plus récemment Moder.



Figure 2: Les ouvrages écrêteurs de crue à Dettwiller et à Steinbourg ont été mis en charge

Les équipes du SDEA ont été fortement mobilisées pendant la crise mais également au lendemain de la crise pour assurer la surveillance et des ouvrages écrêteur de crue à Steinbourg, Dettwiller, Niefern et des systèmes d'endiguement d'Uberach/Niedermodern, de Weyersheim, etc. Certains ouvrages ont été fortement mis en charge et un système de pompage a même été mis en place à Uhrwiller pour soulager l'ouvrage. Des confortements d'ouvrages sont prévus à la suite des visites post-événements.

Les équipes sont également allées sur le terrain au lendemain de l'événement pour relever les laisses de crues. La capitalisation de ces données est importante et enrichit la connaissance pour les études menées dans le cadre des PAPI mais également pour la pose de repères de crue permettant de conserver la mémoire du risque sur les territoires.

De nombreux embâcles pouvant générer un risque d'inondation dans les traversées urbaines et/ou au niveau des ouvrages ont été retirés.

La politique SDEA pour un accès social à l'eau

Le SDEA accompagne ses usagers vers une meilleure maîtrise de leur budget eau grâce à sa politique sociale. Un correspondant solidarité oriente les usagers en difficulté vers les aides existantes, en partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace. Tout ménage aux revenus modestes (allocataires CAF, bénéficiaires des minimas sociaux, allocataires RSA ayant des difficultés à payer ses factures d'eau...) peut bénéficier d'une aide personnalisée et adaptée à sa situation, à travers un dispositif de proximité articulé autour des UTAMS (Unités d'Actions Médico-sociale) en territoires, et des élus locaux.

En se basant sur les préconisations émises par l'UTAMS de secteur, les élus de proximité décident de l'orientation du dossier vers un échelonnement des dettes, ou l'annulation partielle ou totale, à titre social, des créances.

Une mobilisation exceptionnelle du SDEA face aux inondations en Alsace du Nord

Le 17 mai 2024, des épisodes pluvieux soutenus se sont succédés avec des cumuls de hauteur de pluie très importants dans le nord du Bas-Rhin et en particulier à Soufflenheim (de l'ordre de 110 mm sur la seule une seule journée). L'occurrence de cette pluie est caractéristique d'une pluie centennale.

Les équipes du SDEA se sont mobilisées à la fois sur les problématiques d'inondation, d'assainissement et d'eau potable. Certains débordements sur la voirie ont été constatés et les équipes du SDEA sont intervenues pour répondre aux sollicitations des usagers et mettre en place des moyens exceptionnels de délestage des réseaux. Ce sont plus de 50 personnes qui se sont relayées jour et nuit dans des conditions dégradées pour mettre en avant toute la palette de savoir-faire du SDEA au service des citoyens.



L'ENGEES, FEP et le SDEA s'allient pour former et recruter

En présence de Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Président du SDEA, Christophe LIME, Président de FEP, et Jean-Marc WILLER, Directeur de l'ENGEES ont concrétisé en mai 2024 un partenariat par la signature officielle d'une convention qui permettra d'engager une palette d'actions en commun, notamment :

- > Valoriser les métiers de la Gestion Publique de l'Eau auprès des étudiants de l'ENGEES pour attirer et former de nouveaux talents,
- > Collaborer sur des projets de recherche et de développement de l'innovation pour des réponses ambitieuses aux défis de la transition écologique du 21ème siècle.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau > sdea.fr



Une nouvelle approche intégrée du cycle de l'eau à Herbsheim-Benfeld

Le 22 mars dernier, journée mondiale de l'eau, était inaugurée, en présence de nombreux élus et de Jean LAUNAY, Président du Comité national de l'eau, la station d'épuration d'Herbsheim, ouvrage de nouvelle génération et d'un genre inédit en France.

La réalisation de cet ouvrage s'inscrit aussi dans la mise en œuvre conjointe, entre la CC du Canton d'Erstein et le SDEA, d'un plan climat autour d'un programme d'actions et d'une stratégie au long cours de réduction des besoins énergétiques du territoire, d'accroissement de la part d'énergies renouvelables et plus largement de renforcement des réponses concrètes aux risques climatiques et de pollutions.

La conception de cet ouvrage, d'une capacité de 27 000 équivalents-habitants, intègre la production d'une énergie verte locale par l'intermédiaire d'un méthaniseur alimenté par les boues d'épuration, les graisses et un substrat innovant, la Silphie, permettant d'assurer parallèlement la protection de la ressource en eau : une approche totalement intégrée du cycle de l'eau qui constitue une première en France.



Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux !

Chaque jour, suivez toute l'actualité du SDEA et découvrez de nombreuses informations pratiques ou insolites relatives à l'univers de l'Eau → sdea.fr



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- > **AERM** : Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- > **BOP** : Budget Opérationnel du Programme 181 (Ligne Budgétaire de l'Etat – Inondations)
- > **CEB** : Coulées d'Eaux Boueuses
- > **CL** : Commission Locale (SDEA)
- > **CLE** : Commission Locale de l'Eau (SAGE)
- > **FPRNM** : Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs
- > **GCE** : Grand cycle de l'Eau ; correspond aux compétences incluent dans la GEMAPI complétées par la lutte contre les coulées d'eau boueuses et l'animation des bassins versants.
- > **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- > **PAPI** : Programme d'Actions et de Prévention des Inondations
- > **PI** : Prévention des Inondations
- > **PPRI** : Plan de Prévention des Risques inondations
- > **SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- > **SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

INDICATEURS

- > **Aménagement hydraulique** : Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-18 du Code de l'Environnement (Ex : Bassin de rétention)
- > **Aménagement d'hydraulique douce** : Cet indicateur représente les aménagements situés dans un bassin versant servant la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement (Ex : Fascines, haies...)
- > **Système d'endiguement** : Cet indicateur représente les ouvrages de protection, contre les inondations, classés au titre du R562-13 du Code de l'Environnement (Ex : Dignes latérales au cours d'eau)
- > **Ouvrage prioritaire (Liste 2)** : Cet indicateur représente les obstacles à l'écoulement classés en Liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Ces ouvrages doivent être prioritairement aménagés afin de favoriser la continuité écologique des milieux aquatiques.
- > **Cours d'eau renaturé** : Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état originel dit de référence écologique.
- > **Cours d'eau restauré** : Cet indicateur représente les cours d'eau ayant bénéficiés d'une opération de restauration visant le retour à un état passé permettant de reconquérir le bon fonctionnement écologique des milieux aquatiques.